



Fiche signalétique

Anti-fuite radiateur AlumAseal

DATE: 3 MARS 2010

PAGE: 2 / 4

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Le produit contient des distillats de pétrole. Appeler immédiatement un médecin.

Inhalation :

Emmener immédiatement la victime à l'air frais et faire appel aux soins médicaux d'urgence. En cas d'arrêt respiratoire, lui donner la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène humidifié.

Notes au médecin :

Aucunes données disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : N/D

Température d'auto-inflammation : N/D

Limites d'inflammabilité

Seuil minimal : Limite d'explosion (LIE) : N/D

Seuil maximal : Limite d'explosion (LSE) : N/D

Moyens d'extinction :

Utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice, de la mousse et/ou de l'eau pulvérisée comme moyen d'extinction.

Risques particuliers d'incendie et d'explosion :

Aucune.

Techniques particulières d'extinction :

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) approuvé par le NIOSH en mode de pression positive et une combinaison chimique.

Information générale : --

6. MESURES À PRENDRE LORS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Déversement mineur : Enlever les sources de chaleur ou d'inflammation, fournir une ventilation adéquate, contenir le déversement en utilisant un matériau incombustible, inerte et absorbant.

Déversement important : Contenir le déversement, transférer dans des contenants sûrs. Dans l'éventualité d'un déversement non maîtrisé, l'utilisateur doit déterminer s'il doit être signalé en vertu des lois et règlements applicables.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Voir les autres sections de la fiche signalétique.

Entreposage : Voir les autres sections de la fiche signalétique.

8. CONTRÔLES TECHNIQUES LORS DE L'EXPÉDITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

FACTEURS D'HYGIÈNE GÉNÉRALE :

Utiliser les pratiques d'hygiène normales.

AUTRES PRÉCAUTIONS :

Aucune.

CONTRÔLES TECHNIQUES :

Ventilation locale : Fournir une ventilation locale pour maintenir les niveaux d'exposition au-dessous des seuils d'exposition recommandés.

Mécanique (générale) : Dans les endroits clos, une ventilation mécanique peut être requise.

Ventilation spéciale : OSHA TWA = 5 mg/m³